

# L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



## QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

## COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) ou en scannant ce QR code



## QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille en fonction de son quotient familial.

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, les tarifs seront consultables sur :  
[www.iledefrance.fr/tarifs-equitables](http://www.iledefrance.fr/tarifs-equitables)

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables  
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

# Familles allocataires de la CAF

## Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

### ➤ Sur la calculatrice de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculatrice du site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables), pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

### ➤ Sur l'application « CAF mon compte »

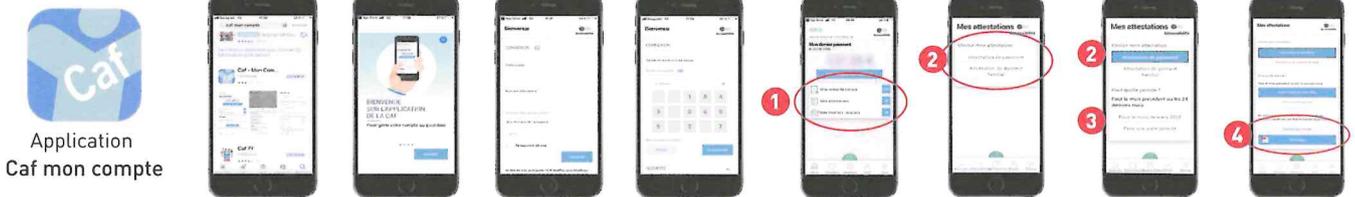
Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification. Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1 « Mes attestations » 2 « Attestation de paiement » 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)

4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.

En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.



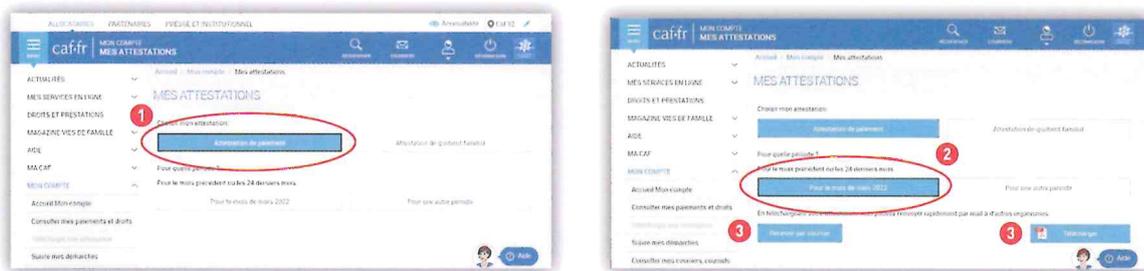
Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

### ➤ Sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



Attention, lorsque vous utilisez le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

#### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables  
**0 800 075 065**



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.  
**APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE**